

Secrétariat général Cellule de contrôle de gestion

NOTE D'INFORMATION AUX CONSEILLERS DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD

Objet : Présentation des comptes des sociétés d'économie mixtes (SEM) et autres sociétés :

Suite à l'extension à la Nouvelle-Calédonie de l'ordonnance n° 2009-538 du 14 mai 2009, les procédures d'administration et de contrôle des sociétés d'économie mixte (SEM) ont été renforcées.

Ainsi, lorsqu'une SEM exerce des prérogatives de puissance publique, elle est dans l'obligation d'établir chaque année un rapport spécial sur les conditions d'exercice de ses prérogatives, à présenter à l'assemblée de province et au haut-commissaire.

Par ailleurs, conformément à l'article 176 modifié de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, <u>un rapport sur l'activité et sur l'état des participations de la Province au capital des sociétés doit être présenté lors des réunions budgétaires</u>.

C'est dans ce contexte que la province Sud a souhaité mettre en place un contrôle financier externe accru. Ainsi, la cellule de contrôle de gestion (C2G) est chargée de produire un état des lieux financier et de l'activité des sociétés dans lesquelles la province Sud détient un capital.

Pour chaque société, un rapport de synthèse est produit et une présentation synthétique est effectuée en commission du budget, des finances et du patrimoine :

- 1) <u>Le rapport de synthèse</u>, ayant vocation à fournir une analyse détaillée de la situation financière des sociétés, comporte :
 - Une fiche de présentation de la société.
 - Une analyse financière et de l'activité (pointant les principaux indicateurs d'appréciation du risque : évolution de l'activité, du résultat, de l'endettement, de la trésorerie).
 - Une synthèse graphique commentée des principaux indicateurs (complément à l'analyse financière).
 - Deux annexes de synthèse des comptes de résultat et des bilans sur plusieurs années, ainsi que les principaux ratios en découlant (commentés).
 - 2) <u>La présentation de l'analyse financière et de l'activité en commission du budget, des finances et du patrimoine</u>, reprend les principaux indicateurs en pointant les éventuels risques et atouts de la société.

Ces présentations seront effectuées en commission provinciale au fur et à mesure de l'approbation des comptes en assemblée générale des sociétés, selon le tableau prévisionnel suivant :

Ordre de passage prévisionnel	Société		Commission budgétaire	APS
1	SEMAGGLO	SEM	08-juil-10	22-juil-10
2	SECAL	SEM	08-juil-10	22-juil-10
3	SEM de Tina	SEM	à déterminer	
4	SAVEXPRESS	SEM		
5	PROMO-SUD	SEM		
6	SHN	SA		
7	CARSUD	DSP		
8	SEM MWE ARA	SEM		
9	AIR CALEDONIE	SA		
10	ICAP	SEM		

Par ailleurs, ce même type d'analyse sera mené sur l'ensemble des associations, établissements publics et autres entités subventionnées à plus de 5 MF par la province Sud.